

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

**EP 0 762 369 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**07.04.1999 Bulletin 1999/14**

(51) Int Cl.<sup>6</sup>: **G09F 15/00**, G09F 7/18,  
F16S 3/00

(21) Numéro de dépôt: **96401558.0**

(22) Date de dépôt: **15.07.1996**

(54) **Profilé pour dispositif d'affichage et dispositif d'affichage réalisé avec ledit profilé**

Profil für eine Anzeigevorrichtung und eine Anzeigevorrichtung, die aus solchen Profilen  
zusammengestellt ist

Section for display device and display device using such

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FI GB IE IT LI LU MC NL PT  
SE**

(30) Priorité: **30.08.1995 FR 9510214**

(43) Date de publication de la demande:  
**12.03.1997 Bulletin 1997/11**

(73) Titulaire: **Villard, Gérard  
F-44360 Saint Etienne de Montluc (FR)**

(72) Inventeur: **Villard, Gérard  
F-44360 Saint Etienne de Montluc (FR)**

(74) Mandataire: **Bonnetat, Christian  
CABINET BONNETAT  
29, rue de St. Pétersbourg  
75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A- 0 277 796 DE-A- 2 140 232  
DE-C- 4 040 124 GB-A- 2 263 725**

**EP 0 762 369 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un profilé pour la réalisation d'au moins deux côtés parallèles opposés d'un dispositif d'affichage, tel qu'un panneau ou un tableau, destiné à présenter une affiche portant des indications, des informations, de la publicité ou analogue et/ou servant à la décoration. Elle concerne également un tel dispositif d'affichage réalisé au moins partiellement à l'aide dudit profilé.

**[0002]** Un exemple pertinent de ce genre de profilé est connu par EP-A-0 277 796.

**[0003]** La présente invention a pour objet de permettre la réalisation de dispositifs d'affichage dans lesquels la présentation de l'affiche peut être aussi bien plane que bombée et grâce auxquels on peut obtenir une ou plusieurs faces de présentation de ladite affiche.

**[0004]** A cette fin, selon l'invention, ledit profilé est remarquable :

- en ce qu'il comporte, en section,
  - . une première face plane de référence ;
  - . une deuxième face plane, oblique, faisant un angle obtus avec ladite première face plane de référence ;
  - . une troisième face plane, écartée de ladite première face plane de référence et sensiblement parallèle à celle-ci ; et
  - . une quatrième face plane, oblique, faisant un angle obtus avec ladite troisième face plane ;
- et en ce que lesdites deuxième et quatrième faces planes obliques forment entre elles un angle aigu.

**[0005]** Ainsi, avec un tel profilé, on peut réaliser un dispositif d'affichage comportant au moins un couple de deux côtés parallèles opposés constitués chacun d'un profilé, lesdits profilés du couple étant rendus solidaires l'un de l'autre de façon que les première et troisième faces planes de l'un des profilés se trouvent en regard respectivement des première et troisième faces planes de l'autre desdits profilés du couple et que lesdites premières faces planes des deux profilés soient coplanaires.

**[0006]** On peut obtenir une pluralité de présentations planes ou bombées de l'affiche du fait que :

- la première face plane de référence de chaque profilé peut être appliquée et/ou fixée contre une surface de support ou contre la première face plane de référence d'un profilé identique ;
- la deuxième face plane, oblique, de chaque profilé peut être appliquée et fixée à la deuxième face plane oblique d'un profilé identique ;
- la troisième face plane de chaque profilé peut servir au support et à la fixation d'un bord de ladite affiche ; et, de même,

- la quatrième face plane, oblique, de chaque profilé peut servir au support et à la fixation d'un bord de l'affiche.

5 **[0007]** Bien entendu, chacune des quatre faces planes d'un profilé peut être formée par une facette de celui-ci, interne ou externe.

**[0008]** Cependant, par exemple à des fins de commodité de fixation, au moins l'une des quatre faces planes du profilé peut comporter ou être constituée par les rebords d'une rainure en queue d'aronde de forme rectangulaire. Par exemple, dans au moins l'une des quatre faces planes, est disposée une rainure en queue d'aronde de forme rectangulaire dont les rebords constituent 10 ladite face plane ou font partie de cette dernière.

**[0009]** Avantagusement, la section dudit profilé présente une forme générale triangulaire. Comme on le verra ci-après, il peut être avantageux que l'angle extérieur de ladite section soit égal à 30 degrés. Dans un mode de réalisation particulier, les troisième et quatrième 15 faces planes du profilé forment deux parois consécutives d'une rainure à section coudée. De plus, le profilé peut comporter une troisième et/ou une quatrième face plane supplémentaire, par exemple respectivement parallèle à ladite troisième ou quatrième face 20 plane.

**[0010]** On comprendra ainsi que, si un bord latéral d'une affiche est appliqué et fixé contre ladite troisième face plane ou contre ladite troisième face plane supplémentaire, cette affiche pourra prendre spontanément une position parallèle aux premières faces de deux profilés formant un couple du dispositif d'affichage. En revanche, si le bord latéral d'une affiche est appliqué et/ou fixé à la quatrième face plane ou à la quatrième face 25 plane supplémentaire d'un profilé, ladite affiche pourra prendre spontanément une forme bombée vers l'extérieur du dispositif d'affichage. Ainsi, dans un premier mode de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, ladite affiche est supportée par deux de ses bords opposés par lesdites troisièmes faces planes desdits profilés constituant les deux côtés 30 parallèles opposés dudit dispositif d'affichage et ladite affiche est parallèle auxdites premières faces planes des profilés. En revanche, dans la variante de présentation de l'affiche, celle-ci est supportée par deux de ses bords opposés par ladite quatrième face plane des profilés constituant les deux côtés parallèles opposés du dispositif d'affichage et l'affiche est bombée par rapport 35 auxdites premières faces planes des profilés, avec sa concavité dirigée vers lesdites faces planes.

**[0011]** Principalement dans ce dernier cas, l'affiche peut être réalisée en une feuille d'une matière relativement rigide, mais facilement cintrable. Cependant, dans le cas où l'affiche est en une matière mince et déchirable 40 comme par exemple du papier, on prévoit un support relativement rigide et cintrable contre lequel est appliquée ladite affiche et qui sert à la solidarisation de celle-ci sur les profilés.

[0012] Bien entendu, lesdits profilés peuvent former aussi bien les côtés horizontaux que les côtés verticaux du dispositif d'affichage conforme à l'invention, sauf éventuellement dans le cas où l'affiche est présentée de façon bombée.

[0013] On remarquera qu'il est particulièrement avantageux que les deux profilés d'un couple du dispositif d'affichage forment les côtés verticaux de celui-ci, car alors lesdits profilés peuvent faire partie et/ou constituer le piétement de ce dispositif d'affichage.

[0014] Dans une première variante du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, celui-ci comporte un autre couple de deux profilés parallèles opposés identiques au premier couple mentionné ci-dessus et les deux couples sont accolés l'un à l'autre par lesdites premières faces des profilés qui les constituent.

[0015] On obtient ainsi un dispositif d'affichage pouvant présenter deux affiches dirigées dans des sens opposés.

[0016] Dans une autre variante du dispositif d'affichage conforme à l'invention, dans le cas où la section triangulaire des deux profilés présente un angle au sommet de 30 degrés, ledit dispositif comporte deux autres couples de deux profilés parallèles opposés, identiques au premier couple cité et les trois couples sont deux à deux accolés par les deuxièmes faces des profilés qui les constituent. On obtient alors un dispositif d'affichage pouvant présenter trois affiches, dont les plans forment un triangle équilatéral.

[0017] Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

[0018] La figure 1 montre la section d'un premier mode de réalisation du profilé conforme à la présente invention.

[0019] Les figures 2 et 3 illustrent la disposition du bord latéral d'une affiche devant, respectivement, être parallèle à la face de référence du profilé (figure 2) ou être bombée par rapport à cette dernière (figure 3).

[0020] La figure 4 illustre un dispositif d'affichage en coupe constitué de deux profilés semblables à celui de la figure 1, l'affiche étant parallèle aux faces de référence des deux profilés constituant le dispositif d'affichage.

[0021] La figure 5 illustre un mode de réalisation du dispositif d'affichage dans lequel l'affiche est présentée bombée.

[0022] La figure 6 montre, également en coupe, un mode de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, constitué de quatre profilés conformes à la figure 1.

[0023] La figure 7 illustre en coupe une autre variante de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, constitué de six profilés conformes à la figure 1.

[0024] La figure 8 montre, en coupe, une variante de réalisation du profilé conforme à la présente invention.

[0025] La figure 9 illustre la fixation du bord latéral

d'une affiche, dans le cas où celle-ci doit être parallèle à la face de référence dudit profilé.

[0026] Les figures 10 et 11 illustrent deux variantes de la fixation du bord latéral d'une affiche dans le cas où celle-ci doit être bombée vers l'extérieur.

[0027] Les figures 12, 13 et 14 illustrent, en coupe, trois modes de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, constitué respectivement par deux, quatre et six profilés illustrés par la figure 8.

[0028] L'exemple de réalisation P1 du profilé conforme à la présente invention et montré en coupe sur la figure 1 comporte :

- une première face plane de référence F1, définie par les deux rebords plans externes 1 et 2 d'une gorge 3 en forme de queue d'aronde rectangulaire ;
- une deuxième face plane F2, oblique par rapport à la première face de référence F1 et faisant avec celle-ci un angle obtus A, ladite deuxième face plane F2 étant formée par une facette externe 4 dudit profilé ;
- une troisième face plane F3, écartée de la première face plane de référence F1 et parallèle à celle-ci, formée par une partie 5a d'une languette coudée interne 5 ; et
- une quatrième face plane F4, oblique par rapport à la troisième face plane F3 et faisant avec celle-ci un angle obtus B, ladite quatrième face F4 étant formée par l'autre partie 5b de la languette coudée interne 5.

[0029] Par ailleurs, les deuxième et quatrième faces obliques F2 et F4 sont chacune dirigées vers l'autre et convergent l'une vers l'autre, en faisant un angle C, par exemple égal à 30 degrés.

[0030] Comme on peut le voir sur la figure 1, le profilé P1 comporte une autre languette coudée 6, externe, dont les parties 6a et 6b sont respectivement écartées et sensiblement parallèles aux parties 5a et 5b de la languette coudée 5, de sorte que lesdites languettes 5 et 6 délimitent entre elles une gorge coudée G, dont l'ouverture, délimitée par les parties de languettes 5a et 6a, présente une direction générale parallèle à la troisième face F3 et dont le fond, délimité par les parties de languettes 5b et 6b, présente une direction générale parallèle à la quatrième face F4.

[0031] Ainsi, comme le montrent les figures 2 et 3, suivant que le bord latéral b d'une affiche AF, introduit dans ladite gorge G, est en appui contre la face F3 (figure 2) ou contre la face F4 (figure 3), la partie latérale de ladite affiche AF sort de la gorge G parallèlement à la face de référence F1 (figure 2) ou obliquement vers l'extérieur par rapport à celle-ci (figure 3).

[0032] Par ailleurs, dans l'exemple de réalisation P1 de la figure 1, la languette coudée 6 est prolongée vers la face F2 par une cinquième face plane externe F5, par exemple parallèle à ladite quatrième face F4 et faisant un angle C aigu, par exemple égal à 30 degrés, avec la

face F2, de sorte que la section du profilé P1 a une forme générale triangulaire.

**[0033]** Sur la figure 2, on a illustré la mise en place du bord latéral b d'une affiche AF dans la gorge G de façon que ledit bord latéral soit appliqué et/ou fixé contre la troisième face F3. On voit ainsi qu'au voisinage de son bord latéral b, l'affiche AF a spontanément tendance à être parallèle à la face de référence F1 du profilé P1.

**[0034]** En revanche, sur la figure 3, le bord b de l'affiche AF est engagé profondément dans la gorge G de façon à être appliqué et/ou fixé contre la quatrième face F4 du profilé P1. Dans ce cas, la partie latérale de l'attache AF est inclinée vers l'extérieur par rapport à la face de référence F1, de sorte que l'affiche AF se bombe naturellement lorsque son bord latéral opposé au bord b est ramené en direction du plan de la face F1.

**[0035]** Sur les figures 4 et 5, on a représenté les deux modes de présentation de l'affiche AF, respectivement montrés sur les figures 2 et 3, dans le cas d'un dispositif d'affichage constitué d'un couple de deux profilés P1.1 et P1.2 identiques au profilé P1 de la figure 1. Les deux profilés P1.1 et P1.2 sont disposés de façon que leurs gorges G soient en regard l'une de l'autre et que leurs faces de référence F1 soient coplanaires. Sur les figures 4 et 5, on a supposé que les deux profilés P1.1 et P1.2 étaient rendus solidaires l'un de l'autre par une entretoise 10 s'appuyant sur les faces de référence F1 des deux profilés et fixée à ceux-ci par des systèmes de vis et écrous 11, 12, coopérant avec les rainures 3. Sur la figure 4, l'affiche AF est plane et parallèle au plan des faces F1, en conformité avec ce qui est représenté sur la figure 2.

**[0036]** En revanche, sur la figure 5, l'affiche AF est bombée vers l'extérieur, sa concavité étant dirigée vers le plan des faces de référence F1 des profilés P1.1 et P1.2, les bords de ladite affiche coopérant avec les quatrième faces de ces deux profilés, comme représenté sur la figure 3.

**[0037]** Sur les figures 1 à 5, on remarquera que, du côté opposé à la languette 6 par rapport à la languette 5, le profilé P1 comporte de plus une languette coudée 9 portant une troisième face plane supplémentaire F3' et une quatrième face plane supplémentaire F4', respectivement parallèle à ladite troisième face plane F3 ou à la quatrième face plane F4, de sorte que lesdites languettes 5 et 9 définissent entre elles une gorge coudée supplémentaire G', semblable à la gorge coudée G.

**[0038]** Bien entendu, de manière analogue à ce qui a été décrit ci-dessus, la gorge G' peut être utilisée comme la gorge G, notamment pour la fixation de mandrin de bombage 14 (voir ci-après).

**[0039]** La variante de réalisation du dispositif d'affichage représenté sur la figure 6 comporte, en plus du couple de profilés P1.1 et P1.2 mentionnés ci-dessus, un autre couple de profilés P1.3 et P1.4, également identiques au profilé P1 de la figure 1.

**[0040]** Les deux couples de profilés P1.1, P1.2 et P1.3, P1.4 sont accolés l'un à l'autre le long des faces

planes F1 des quatre profilés. On obtient ainsi la possibilité de présenter deux affiches AF de deux côtés opposés. Bien entendu, chacune de ces deux affiches peut être présentée plane, comme illustré sur cette figure 6 et sur la figure 4, ou bombée, comme sur la figure 5.

**[0041]** Par ailleurs, sur la figure 7, on a représenté en coupe une autre variante de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention présentant trois faces de présentation à 60 degrés. Cette variante de réalisation comporte trois couples de profilés P1.1, P1.2 ; P1.3, P1.4 et P1.5, P1.6 respectivement identiques entre eux et au profilé P1 de la figure 1. Chaque couple est disposé de façon identique aux profilés P1.1 et P1.2 des figures 4 et 5 et les couples sont deux à deux accolés par les faces obliques F2 de leurs profilés.

**[0042]** Bien entendu, les différents profilés montrés sur les figures 4 à 7 peuvent être solidarisés les uns des autres de toute manière connue. Il en est de même de la ou des affiches AF et notamment des mandrins de bombage 14 (voir ci-après) dans les gorges G, G' desdits profilés.

**[0043]** Sur les figures 2 et 3, on a supposé que l'affiche AF était monolithique, ce qui suppose qu'elle doit être réalisée en une matière suffisamment rigide pour pouvoir être fixée dans les gorges G, cette matière rigide devant de plus être cintrable pour pouvoir prendre une position bombée, tel que montrée sur les figures 3 et 5.

**[0044]** Dans le cas où l'affiche est formée par une feuille mince déchirable 13, par exemple en papier (voir les figures 4 et 5), on prévoit un support rigide 14 contre lequel est appliquée ladite affiche 13. Dans le cas d'une présentation bombée, ce support 14 est de plus cintrable, de façon à servir de mandrin de bombage à l'affiche 13.

**[0045]** Eventuellement, une autre plaque 15, transparente, recouvre l'affiche 13 pour la protéger.

**[0046]** La variante de réalisation P2 du profilé conforme à la présente invention et montrée en coupe sur la figure 8 comporte :

- une première face plane de référence F1 constituée par une facette externe 20 dudit profilé ;
- une deuxième face plane F2, oblique par rapport à la première face plane de référence F1 et faisant avec celle-ci un angle obtus A, ladite deuxième face plane F2 étant formée par une facette externe 21 dudit profilé, dans laquelle est pratiquée une gorge 22 en forme de queue d'aronde rectangulaire dont les rebords font partie de ladite facette 21 ;
- une troisième face plane F3, écartée de la première face plane de référence F1 et parallèle à celle-ci, formée par les rebords externes 23 et 24 d'une gorge 25 en forme de queue d'aronde ;
- une quatrième face plane F4, oblique par rapport à la troisième face F3 et faisant avec celle-ci un angle obtus B, ladite quatrième face plane étant formée par une facette externe 26, dans laquelle se trouve

une gorge 27 en forme de queue d'aronde rectangulaire dont les rebords sont incorporés à ladite facette 26 ; et

- une quatrième face plane externe supplémentaire F4' parallèle à la quatrième face plane F4 et comportant une gorge d'extrémité g pour le bord latéral b d'une affiche AF ou d'un mandrin de bombage 14.

**[0047]** Sur les figures 9 et 10, on a représenté des dispositions respectivement semblables à celles des figures 2 et 3, le bord latéral b de l'affiche AF étant fixé respectivement auxdites troisième et quatrième faces F3 et F4 au moyen de vis et écrous 28 et 29. On conçoit donc aisément que, par utilisation de la face F3 ou de la face F4 du profilé P2 de la figure 8, il est possible d'obtenir, pour l'affiche AF, une présentation plane ou une présentation bombée respectivement semblables à celles illustrées par les figures 4 et 5.

**[0048]** Par ailleurs, sur la figure 11, on a illustré une variante de la figure 10, utilisant la quatrième face supplémentaire F4'. Dans ce cas, le bord latéral extrême b de l'affiche AF est engagé dans la gorge g.

**[0049]** Sur les figures 12, 13 et 14, on a représenté trois modes de réalisation du dispositif conforme à la présente invention, réalisés au moyen de couples de profilés P2.1, P2.2 ; P2.3, P2.4 et P2.5, P2.6 identiques entre eux, ainsi qu'au profilé P2 et correspondant respectivement aux modes de réalisation des figures 4, 5, 6 et 7 relatives au profilé P1.

## Revendications

1. Profilé (P1, P2) pour la réalisation d'au moins deux côtés parallèles opposés d'un dispositif d'affichage, tel qu'un panneau ou un tableau, destiné à présenter une affiche (AF) portant des indications, des informations, de la publicité ou analogue, caractérisé :
  - en ce qu'il comporte, en section,
    - . une première face plane de référence (F1) ;
    - . une deuxième face plane (F2), oblique, faisant un angle obtus (A) avec ladite première face plane de référence (F1) ;
    - . une troisième face plane (F3), écartée de ladite première face plane de référence (F1) et sensiblement parallèle à celle-ci ; et
    - . une quatrième face plane (F4), oblique, faisant un angle obtus (B) avec ladite troisième face plane (F3) ;
  - et en ce que lesdites deuxième et quatrième faces planes obliques (F2, F4) forment entre elles un angle aigu (C).
2. Profilé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins l'une de ses quatre faces planes (F1, F2, F3, F4) incorpore les rebords (1, 2 - 23, 24) d'une rainure en queue d'aronde de forme rectangulaire (3 - 25).
3. Profilé selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que lesdites troisième et quatrième faces planes (F3, F4) forment des facettes externes dudit profilé.
4. Profilé selon la revendication 3, caractérisé en ce que lesdites deuxième et quatrième faces (F2, F4) font entre elles un angle de 30 degrés.
5. Profilé selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que lesdites troisième et quatrième faces planes (F3, F4) forment des facettes internes dudit profilé.
6. Profilé selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comporte une facette (F5) externe par rapport auxdites troisième et quatrième faces planes internes (F3, F4) et faisant un angle aigu (C) avec ladite deuxième face plane (F2).
7. Profilé selon la revendication 6, caractérisé en ce que ladite facette externe (F5) est parallèle à ladite quatrième face plane interne (F4).
8. Profilé selon l'une des revendications 5 ou 6, caractérisé en ce que ladite facette externe (F5) et ladite deuxième face plane (F2) font entre elles un angle de 30 degrés.
9. Profilé selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, caractérisé en ce que lesdites troisième et quatrième faces planes forment deux parois consécutives d'une rainure à section coudée (G).
10. Profilé selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte une troisième face plane supplémentaire (F3'), écartée de ladite première face plane de référence (F1) et au moins sensiblement parallèle à celle-ci.
11. Profilé selon la revendication 10, caractérisé en ce que ladite troisième face plane supplémentaire (F3') est parallèle à ladite troisième face plane (F3).
12. Profilé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'il comporte une quatrième face plane supplémentaire (F4'), faisant un angle obtus

avec ladite troisième face plane.

13. Profilé selon la revendication 12, caractérisé en ce que ladite quatrième face plane supplémentaire (F4') est parallèle à ladite quatrième face plane (F4).

14. Dispositif d'affichage, tel qu'un panneau ou un tableau, destiné à présenter une affiche portant des indications, des informations, de la publicité ou analogue ou à servir de décoration, ledit dispositif d'affichage comportant au moins un couple de deux côtés parallèles opposés constitués chacun d'un profilé, caractérisé :

- en ce que chacun desdits profilés (P1.1, P1.2 - P2.1, P2.2) constituant lesdits côtés dudit dispositif d'affichage comporte, en section,

- une première face plane de référence (F1) ;
- une deuxième face plane (F2), oblique, faisant un angle obtus (A) avec ladite première face plane de référence (F1) ;
- une troisième face plane (F3), écartée de ladite première face plane de référence (F1) et sensiblement parallèle à celle-ci ; et
- une quatrième face plane (F4), oblique, faisant un angle obtus (B) avec ladite troisième face plane (F3), lesdites deuxième et quatrième faces planes obliques formant entre elles un angle aigu (C) ;

- et en ce que lesdits profilés sont rendus solitaires l'un de l'autre de façon que les première et troisième faces planes de l'un des profilés se trouvent en regard respectivement des première et troisième faces planes de l'autre desdits profilés et que lesdites premières faces planes des deux profilés soient coplanaires.

15. Dispositif d'affichage selon la revendication 14, caractérisé en ce que ladite affiche (AF) est supportée par deux de ses bords opposés (b) par lesdites troisième faces planes (F3) desdits profilés constituant les deux côtés parallèles opposés dudit dispositif d'affichage et en ce que ladite affiche est parallèle auxdites premières faces planes (F1) des profilés.

16. Dispositif d'affichage selon la revendication 14, caractérisé en ce que ladite affiche est supportée par deux de ses bords opposés (b) par lesdites quatrième faces planes (F4) desdits profilés constituant les deux côtés parallèles opposés du dispositif d'affichage et en ce que ladite affiche est bombée par rapport auxdites premières faces planes des

profilés, avec sa concavité dirigée vers lesdites premières faces planes (F1).

17. Dispositif d'affichage selon l'une quelconque des revendications 14 à 16, pour la présentation d'une affiche mince, caractérisé en ce qu'il comporte un support (14) contre lequel est appliquée ladite affiche mince et qui sert à la solidarisation de ladite affiche sur lesdits profilés.

18. Dispositif d'affichage selon l'une quelconque des revendications 14 à 17, caractérisé en ce que lesdits profilés (P1.1, P1.2 ; P2.1, P2.2) forment des côtés verticaux dudit dispositif.

19. Dispositif d'affichage selon l'une quelconque des revendications 14 à 18, caractérisé en ce qu'il comporte un autre couple (P1.3, P1.4 ; P2.3, P2.4) de deux côtés parallèles opposés identiques audit premier couple et en ce que les deux couples sont accolés l'un à l'autre par lesdites premières faces (F1) des profilés qui les constituent.

20. Dispositif d'affichage selon l'une quelconque des revendications 14 à 18, caractérisé en ce qu'il comporte deux autres couples (P1.3, P1.4 ; P1.5, P1.6 - P2.3, P2.4 ; P2.5, P2.6) de deux côtés parallèles opposés, identiques audit premier couple, en ce que chacun desdits profilés présente une section triangulaire dont l'angle du côté desdites deuxième et quatrième faces planes est égal à 30 degrés et en ce que les trois couples sont deux à deux accolés par lesdites deuxième faces (F2) des profilés qui les constituent.

#### 40 Patentansprüche

1. Profilverteil (P1, P2) für die Realisierung wenigstens zweier einander gegenüberliegender, paralleler Seiten einer Anzeigevorrichtung, wie eine Platte oder eine Tafel, die zur Präsentation einer Anzeigefläche (AF) bestimmt ist, welche Anzeigen, Informationen, Werbung oder Ähnliches trägt, dadurch gekennzeichnet,

- daß sie im Schnitt umfaßt,

- eine erste ebene Bezugsfläche (F1),
- eine schräge zweite ebene Fläche (F2), die mit der ersten ebenen Bezugsfläche (F1) einen stumpfen Winkel (A) bildet,
- eine dritte ebene Fläche (F3), die von der ersten ebenen Bezugsfläche (F1) entfernt und zu dieser im wesentlichen parallel ist,

- und
- eine schräge vierte ebene Fläche (F4), die mit der dritten ebenen Fläche (F3) einen stumpfen Winkel (B) bildet,
- und daß die schrägen zweiten und vierten ebenen Flächen (F2, F4) miteinander einen spitzen Winkel (C) bilden.
- 2.** Profilteil nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß wenigstens eine seiner vier ebenen Flächen (F1, F2, F3, F4) die Ränder (1, 2 - 23, 24) einer schwalbenschwanzförmigen Nut mit rechteckiger Form (3 - 25) beinhaltet.
- 3.** Profilteil nach einem der Ansprüche 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die dritten und vierten ebenen Flächen (F3, F4) äußere Schrägflächen des Profilteils bilden.
- 4.** Profilteil nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß die zweiten und vierten Flächen (F2, F4) miteinander einen Winkel von 30 Grad bilden.
- 5.** Profilteil nach einem der Ansprüche 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die dritten und vierten ebenen Flächen (F3, F4) innere Schrägflächen des Profilteils bilden.
- 6.** Profilteil nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß es eine äußere Schrägfläche (F5) aufweist, die in bezug auf die dritten und vierten inneren ebenen Flächen (F3, F4) außen liegt und mit der zweiten ebenen Fläche (F2) einen spitzen Winkel (C) bildet.
- 7.** Profilteil nach Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß die äußere Schrägfläche (F5) zur vierten inneren ebenen Fläche (F4) parallel ist.
- 8.** Profilteil nach einem der Ansprüche 5 oder 6, dadurch gekennzeichnet, daß die äußere Schrägfläche (F5) und die zweite ebene Fläche (F2) miteinander einen Winkel von 30 Grad bilden.
- 9.** Profilteil nach einem der Ansprüche 5 bis 8, dadurch gekennzeichnet, daß die dritten und vierten ebenen Flächen zwei benachbarte Wände einer Nut mit knieförmigem Schnitt (G) bilden.
- 10.** Profilteil nach einem der Ansprüche 1 bis 9, dadurch gekennzeichnet, daß es eine zusätzliche dritte ebene Fläche (F3') aufweist, die von der ersten ebenen Bezugsfläche (F1) entfernt und zu dieser im wesentlichen parallel ist.
- 11.** Profilteil nach Anspruch 10, dadurch gekennzeichnet, daß die dritte zusätzliche ebene Fläche (F3')
- zur dritten ebenen Fläche (F3) parallel ist.
- 12.** Profilteil nach einem der Ansprüche 1 bis 11, dadurch gekennzeichnet, daß es eine zusätzliche vierte ebene Fläche (F4') aufweist, die mit der dritten ebenen Fläche einen stumpfen Winkel bildet.
- 13.** Profilteil nach Anspruch 12, dadurch gekennzeichnet, daß die zusätzliche vierte ebene Fläche (F4') zur vierten ebenen Fläche (F4) parallel ist.
- 14.** Anzeigevorrichtung, wie eine Platte oder eine Tafel, die zur Präsentation einer Anzeigefläche bestimmt ist, welche Anzeigen, Informationen, Werbung oder Ähnliches trägt, oder als Dekoration dienen soll, wobei die Anzeigevorrichtung wenigstens ein Paar von zwei einander gegenüberliegenden, parallelen Seiten aufweist, die jeweils aus einem Profilteil bestehen, dadurch gekennzeichnet,
- daß jedes der Profilteile (P1.1, P1.2 - P2.1, P2.2), die die Seiten der Anzeigevorrichtung bilden, im Schnitt aufweist,
    - eine erste ebene Bezugsfläche (F1),
    - eine schräge zweite ebene Fläche (F2), die mit der ersten ebenen Bezugsfläche (F1) einen stumpfen Winkel (A) bildet,
    - eine dritte ebene Fläche (F3), die von der ersten ebenen Bezugsfläche (F1) entfernt und zu dieser im wesentlichen parallel ist, und
    - eine schräge vierte ebene Fläche (F4), die mit der dritten ebenen Fläche (F3) einen stumpfen Winkel (B) bildet, wobei die schrägen zweiten und vierten ebenen Flächen miteinander einen spitzen Winkel (C) bilden,
  - und daß die Profilteile miteinander fest verbunden werden, so daß die ersten und dritten ebenen Flächen eines der Profilteile sich den ersten bzw. dritten ebenen Flächen des anderen Profilteils gegenüber befinden, und daß die ersten ebenen Flächen der beiden Profilteile koplanar sind.
- 15.** Anzeigevorrichtung nach Anspruch 14, dadurch gekennzeichnet, daß die Anzeigefläche (AF) durch zwei ihrer entgegengesetzten Ränder (b) von den dritten ebenen Flächen (F3) der Profilteile getragen wird, die die beiden einander gegenüberliegenden, parallelen Seiten der Anzeigevorrichtung bilden, und daß die Anzeigefläche zu den ersten ebenen Flächen (F1) der Profilteile parallel ist.
- 16.** Anzeigevorrichtung nach Anspruch 14, dadurch ge-

kennzeichnet, daß die Anzeigefläche durch zwei ihrer entgegengesetzten Ränder (b) von den vierten ebenen Flächen (F4) der Profiltteile getragen wird, die die beiden einander gegenüberliegenden, parallelen Seiten der Anzeigevorrichtung bilden, und daß die Anzeigefläche in bezug auf die ersten ebenen Flächen der Profiltteile gewölbt ist, wobei ihre Konkavität zu den ersten ebenen Flächen (F1) zeigt.

17. Anzeigevorrichtung nach einem der Ansprüche 14 bis 16 für die Präsentation einer dünnen Anzeigefläche, dadurch gekennzeichnet, daß sie einen Träger (14) aufweist, an dem die dünne Anzeigefläche angebracht ist, und der zur Verbindung der Anzeigefläche mit den Profiltteilen dient.

18. Anzeigevorrichtung nach einem der Ansprüche 14 bis 17, dadurch gekennzeichnet, daß die Profiltteile (P1.1, P1.2; P2.1, P2.2) vertikale Seiten der Vorrichtung bilden.

19. Anzeigevorrichtung nach einem der Ansprüche 14 bis 18, dadurch gekennzeichnet, daß sie ein weiteres Paar (P1.3, P1.4; P2.3, P2.4) von zwei einander gegenüberliegenden, parallelen Seiten aufweist, die zum ersten Paar identisch sind, und daß die beiden Paare durch die ersten Flächen (F1) der Profiltteile, die sie bilden, aneinandergesetzt sind.

20. Anzeigevorrichtung nach einem der Ansprüche 14 bis 18, dadurch gekennzeichnet, daß sie zwei weitere Paare (P1.3, P1.4; P1.5, P1.6 - P2.3, P2.4; P2.5, P2.6) von zwei einander gegenüberliegenden, parallelen Seiten aufweist, die zum ersten Paar identisch sind, und daß jedes der Profiltteile einen dreieckigen Schnitt aufweist, dessen Winkel auf der Seite der zweiten und vierten ebenen Flächen gleich 30 Grad beträgt, und daß die drei Paare paarweise durch die zweiten Flächen (F2) der Profiltteile, die sie bilden, zusammengesetzt sind.

## Claims

1. Section (P1, P2) for making at least two opposite parallel sides of a display device, such as a display panel or a display board, adapted to display a placard (AF) carrying instructions, information, advertising or the like, characterised:

- in that it has, in section,

- a reference first plane face (F1);
- an oblique second plane face (F2) at an obtuse angle (A) to said reference first plane face (F1);

- a third plane face (F3) at a distance from said reference first plane face (F1) and substantially parallel to it; and
- a oblique fourth plane face (F4) at an obtuse angle (B) to said third plane face (F3);

- and in that said oblique second and fourth plane faces (F2, F4) are at an acute angle (C) to each other.

2. Section according to claim 1, characterised in that at least one of its four plane faces (F1, F2, F3, F4) incorporates the rims (1, 2 - 23, 24) of a rectangular section dovetail groove (3 - 25).

3. Section according to claim 1 or claim 2, characterised in that said third and fourth plane faces (F3, F4) form external facets of said section.

4. Section according to claim 3, characterised in that said second and fourth faces (F2, F4) are at an angle of 30° to each other.

5. Section according to claim 1 or claim 2, characterised in that said third and fourth plane faces (F3, F4) form internal facets of said section.

6. Section according to claim 5, characterised in that it includes a facet (F5) that is an external facet relative to said third and fourth plane faces (F3, F4), which are internal faces, and at an acute angle (C) to said second plane face (F2).

7. Section according to claim 6, characterised in that said external facet (F5) is parallel to said internal fourth plane face (F4).

8. Section according to claim 5 or claim 6, characterised in that said external facet (F5) and said second plane face (F2) are at an angle of 30° to each other.

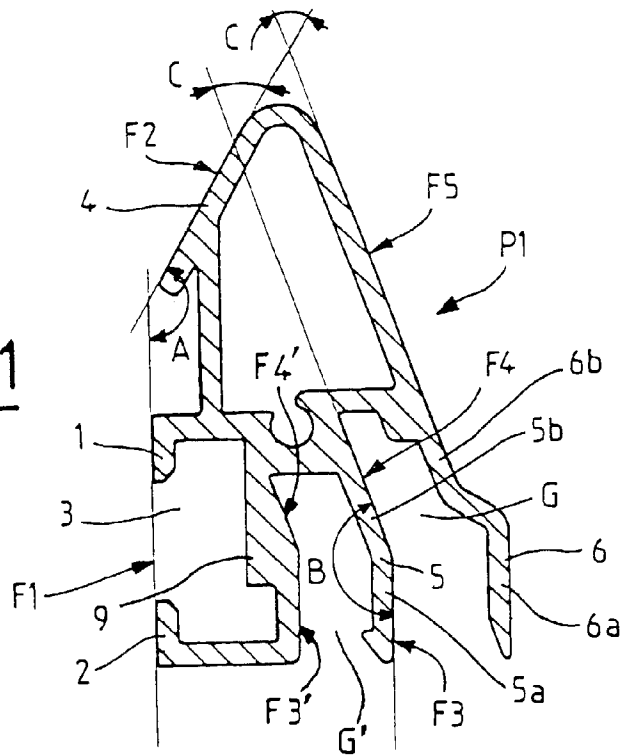
9. A section according to any one of claims 5 through 8, characterised in that said third and fourth plane faces form two consecutive walls of an angled section groove (G).

10. Section according to any one of claims 1 to 9, characterised in that it includes an additional third plane face (F3') at a distance from said reference first plane face (F1) and at least substantially parallel to it.

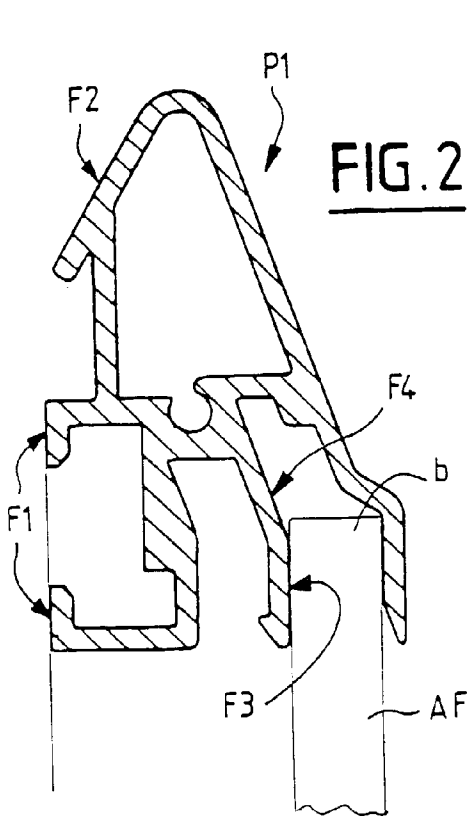
11. Section according to claim 10, characterised in that said additional plane face (F3') is parallel to said third plane face (F3).

12. Section according to any one of claims 1 to 11, characterised in that it includes an additional fourth plane face (F4') at an obtuse angle to said third plane face.
13. Section according to claim 12, characterised in that said additional fourth plane face (F4') is parallel to said fourth plane face (F4).
14. Display device, such as a panel or a board, adapted to display a placard carrying instructions, information, advertising or the like or to serve as decoration, said display device including at least one pair of two opposite parallel sides each consisting of a section, characterised:
- in that each of said sections (P1.1, P1.2 - P2.1, P2.2) constituting said side of said display device has, in section,
    - a reference first plane face (F1);
    - an oblique second plane face (F2) at an obtuse angle (A) to said reference first plane face (F1);
    - a third plane face (F3) at a distance from said reference first plane face (F1) and substantially parallel to it; and
    - a oblique fourth plane face (F4) at an obtuse angle (B) to said third plane face (F3), said oblique second and fourth plane faces being at an acute angle (C) to each other;
  - and in that said sections are attached together so that the first and third plane faces of one of the sections respectively face the first and third plane faces of the other of said sections and said first plane faces of the two sections are coplanar.
15. Display device according to claim 14, characterised in that said placard (AF) is supported at two of its opposite edges (b) by said third plane faces (F3) of said sections constituting the two parallel opposite sides of said display device and in that said placard is parallel to said first plane faces (F1) of the section.
16. Display device according to claim 14, characterised in that said placard is supported at two of its opposite edges (b) by said fourth plane faces (F4) of said sections constituting the two parallel opposite sides of the display device and in that said placard is domed relative to said first plane faces of said sections with its concave side facing towards said first plane faces (F1).
17. Display device according to any one of claims 14 through 16, for displaying a thin placard, characterised in that it includes a support (14) against which said thin placard is pressed and which serves to attach said placard to said sections.
18. Display device according to any one of claims 14 through 17, characterised in that said sections (P1.1, P1.2; P2.1, P2.2) form vertical sides of said device.
19. Display device according to any one of claims 14 through 18, characterised in that it includes another pair (P1.3, P1.4; P2.3, P2.4) of two parallel opposite sides identical to said first pair and in that the two pairs are attached back-to-back to each other by said first faces (F1) of the sections that constitute them.
20. Display device according to any one of claims 14 through 18, characterised in that it includes two other pairs (P1.3, P1.4; P1.5, P1.6 - P2.3, P2.4; P2.5, P2.6) of two opposite parallel sides, identical to said first pair, in that each of said sections has a triangular section in which the angle between said second and fourth plane faces is equal to 30° and in that the three pairs are fastened together back-to-back and two-by-two by said second faces (F2) of the sections that constitute them.

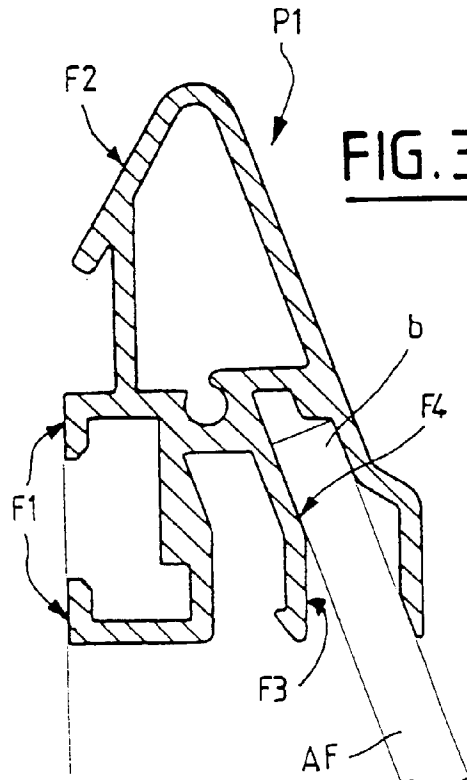
**FIG.1**



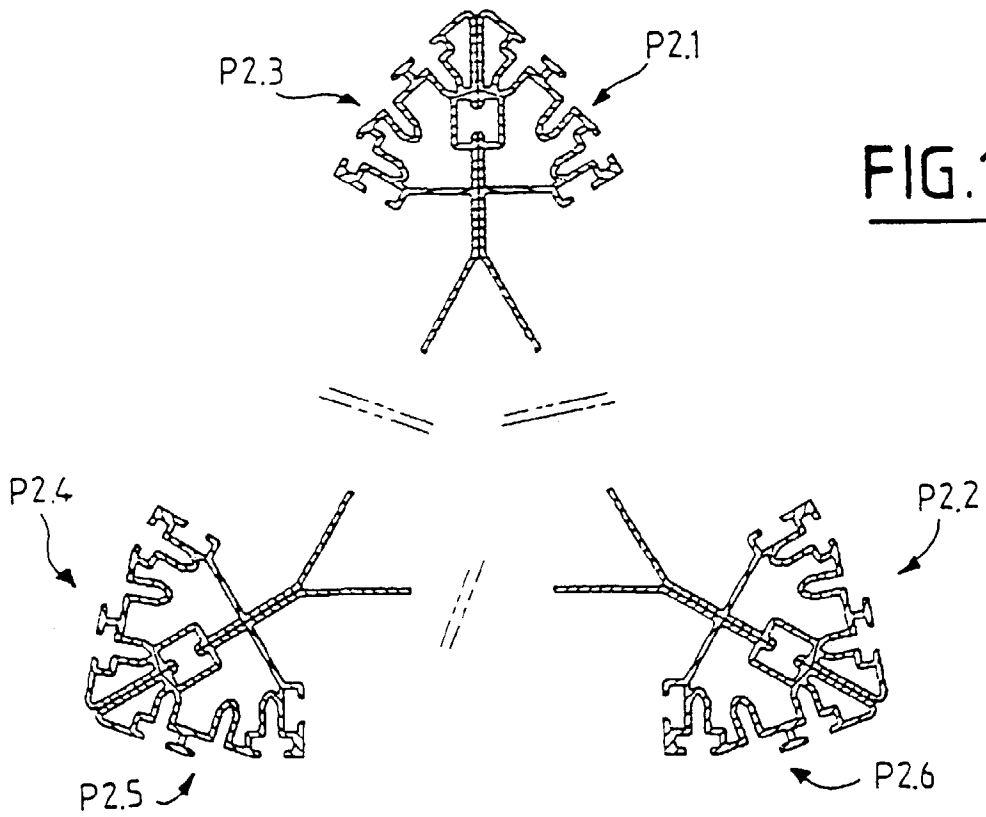
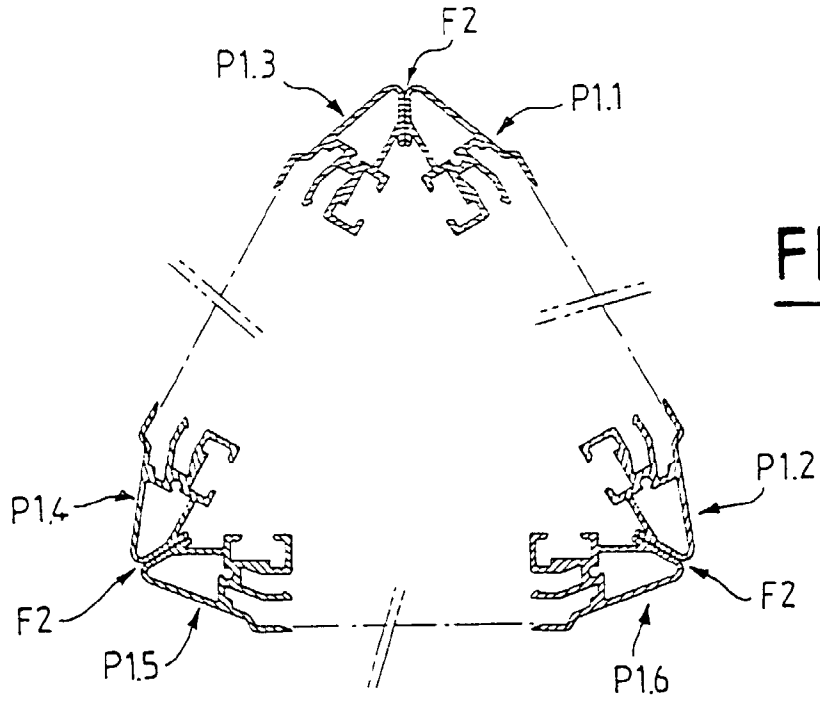
**FIG.2**

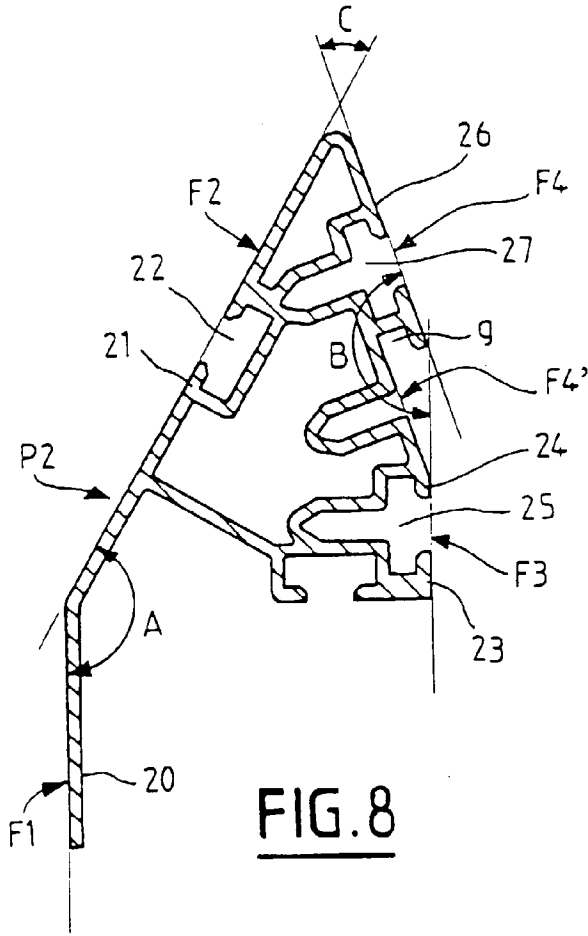


**FIG.3**

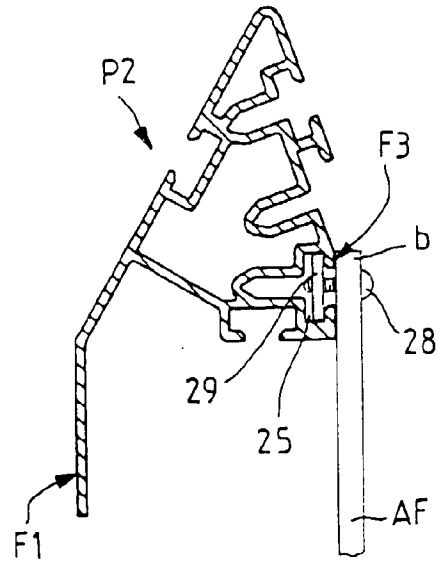




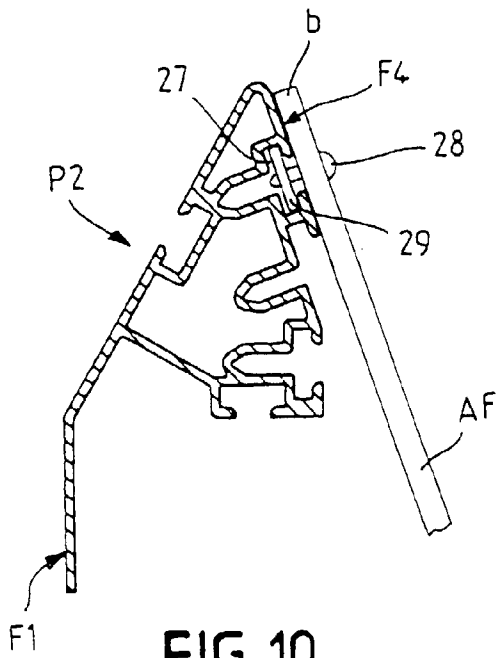




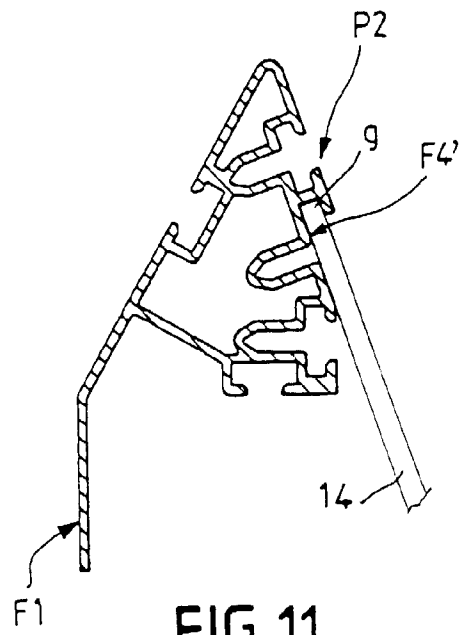
**FIG. 8**



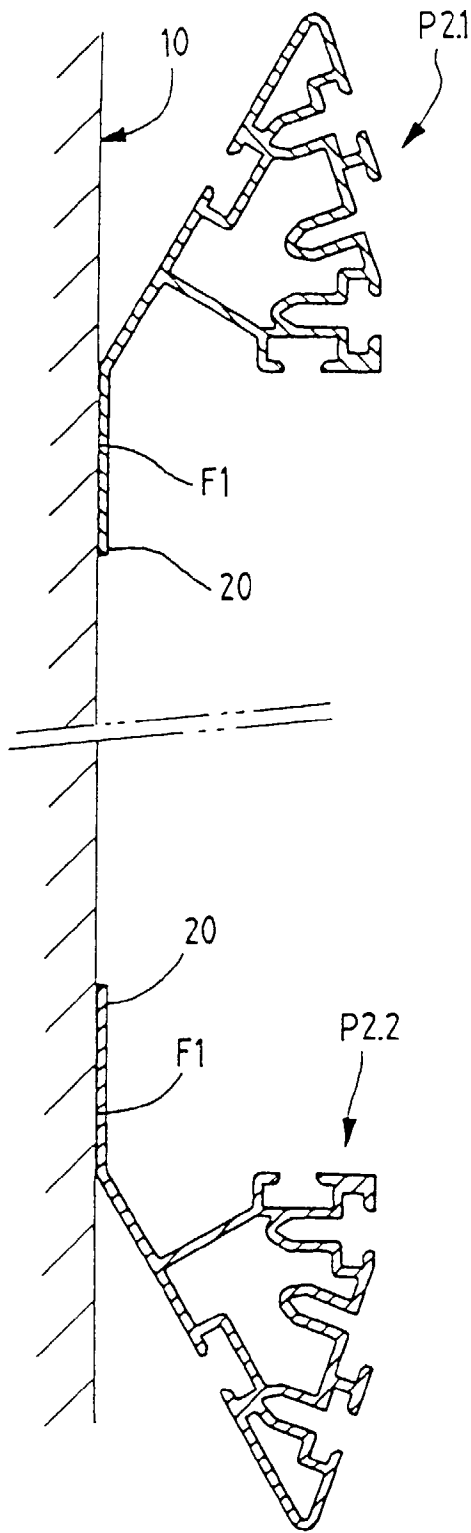
**FIG. 9**



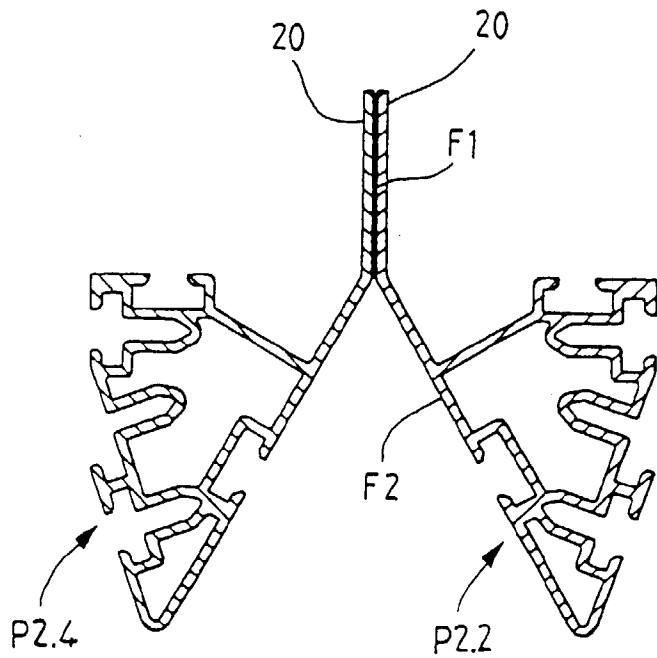
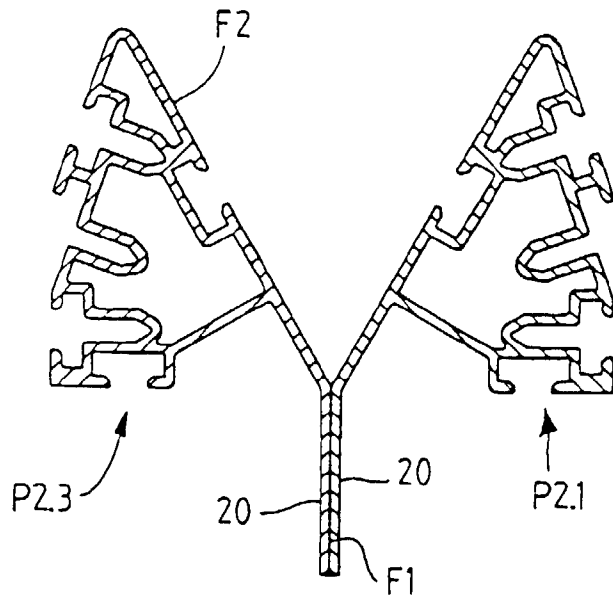
**FIG. 10**



**FIG. 11**



**FIG. 12**



**FIG. 13**